

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 21 mars 2025.

Date de publication : 4 avril 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC, Fabrice THERVILLE et Mmes Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Bernard FAVRE a donné procuration à M. Bernard COTTIN, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Jean André GUILLERMIN, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Loïc COLTEL, M. Willy BONFY et Mme Virginie THIVENT.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie Claude POTTIER.

Objet : 2025/2803/017 – *Affectation du résultat 2024.*

M. Robert LUQUET, constate que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de 815 829.17 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	238 060.37 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	577 768.80 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	815 829.17 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	47 703.50 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-91 948.00 €

Besoin de financement F	=D+E	-44 244.50 €
AFFECTATION = C	=G+H	815 829.17 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		44 244.50 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		771 584.67 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, décide d'affecter le résultat comme suit :

- + 771 584.67 € reportés en fonctionnement au R 002 (*recettes de fonctionnement*),
- + 47 703.50 € reportés en investissement au R 001 (*recettes d'investissement*),
- + 44 244.50 € reportés en investissement au R 1068 (*recettes d'investissement*) afin de couvrir le déficit d'investissement des restes à réaliser.

Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
 Le 2 avril 2025,
 Le Maire, Robert LUQUET

Certifié exécutoire
 Pour avoir été reçu le
02 AVR. 2025
 EN PREFECTURE DE SAÔNE ET LOIRE

